

**OBJET : Mise en place d'une charte de communication pour l'utilisation des réseaux sociaux des services de la municipalité**

L'an deux mille vingt-trois, le DIX-NEUF JUIN, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 JUIN 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie de Neuvic, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux				Vote lié à la délibération		
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	16	3	0	19	0	0

**PRÉSENTS :** Pierre BERTRANDY, Philippe BETOULE, Jean-Marc BOULEAU, Nathalie BUGEAT, Fanny CHASSAGNARD, Céline CONDAMINAT, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Jean JOURDE, Delphien LAMOTHE, Catherine LARTIGAUT, Dominique MIERMONT, Thierry MURAT, Sylvain NOEL, Danielle PRADEL, Guillaume REPEZZA, Pascal RONCERAY

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** Rosa-Line GOURRAUD a donné procuration à Jean-Marc BOULEAU, Lucie REYMOND-BUYCK a donné procuration à Dominique MIERMONT, Christine MAURY a donné procuration à Catherine LARTIGAUT

**SECRETAIRE de SÉANCE :** Nathalie BUGEAT

Madame la Maire laisse la parole à Madame Céline CONDAMINAT qui présente le Règlement intérieur des pages officielles Facebook des services de la municipalité, élaboré en commission « communication ».

**APRÈS AVOIR ENTENDU** l'exposé de Madame Céline CONDAMINAT ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **APPROUVE** le Règlement intérieur des pages officielles Facebook des services de la municipalité de Neuvic.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document s'y réfèrent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à NEUVIC,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme

Madame la Maire,  
Dominique MIERMONT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20230619-19-06-23-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023